



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2015-8

SEANCE 15 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 15 avril 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 09/04/2015

Date d'affichage : 17/04/2015

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré le 15 avril 2015,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150415-2015-8-DE
Date de télétransmission : 17/04/2015
Date de réception préfecture : 20/04/2015



MAIRIE
DE TOURNAY
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 5
Ayant pris part à la délibération : 5
Date de la convocation : 09/04/2015
Date d'affichage : 17/04/2015

DELIBERATION n°2015-1

SEANCE DU 15 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 15 avril 2015 à 20 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Camille DENAGISCARDE ; Jean-Claude DELAS, David PAMBRUN et Francis ARTIGUE, Madame Jacqueline SARRABERE.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET CCAS

Le Conseil d'Administration, délibérant sur le compte de l'exercice 2014 dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

Après que le Président ait quitté la salle du Conseil,

Décide, à l'unanimité :

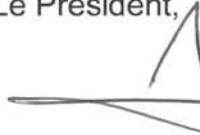
1. D'approuver le compte administratif avec les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	1 022,44	0,00	0,00	0,00	1 022,44
Opérations exercice	1 043,00	882,56	0,00	0,00	1 043,00	882,56
Totaux	1 043,00	1 903,00	0,00	0,00	1 043,00	1 903,00
Résultats de clôture	0,00	860,00	0,00	0,00	0,00	860,00
Restes à réaliser			0,00	0,00		
Totaux cumulés	1 043,00	1 903,00	0,00	0,00	1 043,00	1 903,00
Résultats av affect.	0,00	860,00	0,00	0,00	0,00	860,00

Fait et délibéré le 15 avril 2015,

Pour copie conforme,

Le Président,


Camille DENAGISCARDE



Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150415-CCAS2015-1-DE
Date de télétransmission : 21/04/2015
Date de réception préfecture : 21/04/2015



MAIRIE
DE TOURNAY
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 5

Ayant pris part à la délibération : 5

Date de la convocation : 09/04/2015

Date d'affichage : 17/04/2015

DELIBERATION n°2015-2

SEANCE DU 15 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 15 avril 2015 à 20 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Camille DENAGISCARDE ; Jean-Claude DELAS, David PAMBRUN et Francis ARTIGUE, Madame Jacqueline SARRABERE.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 BUDGET CCAS

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'approuver le compte de gestion du budget CCAS du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré le 15 avril 2015,

Pour copie conforme,

Le Président

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150415-CCAS2015-2-DE
Date de télétransmission : 21/04/2015
Date de réception préfecture : 21/04/2015



MAIRIE
DE TOURNAY
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 5
Ayant pris part à la délibération : 5
Date de la convocation : 09/04/2015
Date d'affichage : 17/04/2015

DELIBERATION n°2015-3

SEANCE DU 15 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 15 avril 2015 à 20 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tournai, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Camille DENAGISCARDE ; Jean-Claude DELAS, David PAMBRUN et Francis ARTIGUE, Madame Jacqueline SARRABERE.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014 BUDGET CCAS

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat déficitaire de l'exercice 2014 :	0,00 €
Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2013 :	0,00 €
Excédent cumulé à reprendre au compte 001 ex 2015 :	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
Déficit cumulé avec restes à réaliser :	0,00 €

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat déficitaire de l'exercice 2014 :	160,44 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2013 :	1 020,44 €
(après affectation en 2013 des résultats de 2013)	
Excédent cumulé à affecter :	860,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide des affectations suivantes :

- Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser : _____ 0,00 €
Supplément disponible : _____ 860,00 €
- Affectation libre en réserve d'investissement : _____ 0,00 €
Supplément disponible : _____ 860,00 €
- Affectation en diminution des charges de fonctionnement : 860,00 €

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150415-2015-3-DE
Date de télétransmission : 21/04/2015
Date de réception préfecture : 21/04/2015

Inscriptions au budget 2015 :

Total à inscrire au compte 001 en recettes :	0,00 €
Total à inscrire au compte 001 en dépenses :	0,00 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes :	0,00 €
(un titre de recettes sera établi pour ce montant)	
Total à inscrire au compte 002 en recettes :	860,00 €
Total à inscrire au compte 002 en dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement recettes :	0,00 €

Fait et délibéré le 15 avril 2015,
Pour copie conforme,

Le Président,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 5
Ayant pris part à la délibération : 5
Date de la convocation : 09/04/2015
Date d'affichage : 17/04/2015

DELIBERATION n°2015-4

SEANCE DU 15 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 15 avril 2015 à 20 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Camille DENAGISCARDE ; Jean-Claude DELAS, David PAMBRUN et Francis ARTIGUE, Madame Jacqueline SARRABERE.

ADOPTION BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2015 BUDGET CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés des 31 décembre 2003 et 25 décembre 2004 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Considérant les projets de budget primitif 2014 présenté en annexe à la présente, conformément aux maquettes budgétaires établies au titre des budgets soumis à l'instruction comptable M14 et M49,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

1. De donner son accord à un vote global du budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale 2015,
2. D'adopter le projet de budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale 2014, présenté par chapitres, conformément aux chiffres ci-après :

BUDGET PRIMITIF CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE		
	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	0 €	0 €
FONCTIONNEMENT	860,00 €	860,00 €
TOTAL	860,60 €	860,00 €

Fait et délibéré le 15 avril 2015,
Pour copie conforme,

Le Président,

Camille DENAGISCARDE



Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150415-2015-4-DE
Date de télétransmission : 21/04/2015
Date de réception préfecture : 21/04/2015



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2015-9

SEANCE 15 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 15 avril 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 09/04/2015

Date d'affichage : 17/04/2015

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'approuver le compte de gestion du budget assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré le 15 avril 2015,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150415-2015-9-DE
Date de télétransmission : 17/04/2015
Date de réception préfecture : 20/04/2015



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2015-10

SEANCE 15 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 15 avril 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 09/04/2015
Date d'affichage : 17/04/2015

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte de l'exercice 2014 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

Après que le Maire ait quitté la salle du Conseil,

Décide, à l'unanimité :

1. D'approuver le compte administratif avec les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	141 753,16	31 730,28	0,00	31 730,28	141 753,16
Opérations exercice	1 193 931,39	1 402 474,16	253 234,53	699 810,27	1 447 165,92	2 102 284,43
Totaux	1 193 931,39	1 544 227,32	284 964,81	699 810,27	1 478 896,20	2 244 037,59
Résultats de clôture	0,00	350 295,93	0,00	414 845,46	0,00	765 141,39
Restes à réaliser			155 000,00	0,00	155 000,00	0,00
Totaux cumulés	1 193 931,39	1 544 277,32	439 964,81	699 810,27	1 633 896,20	2 244 037,59
Résultats av affect.	0,00	350 295,93	0,00	259 845,46	0,00	610 141,39

Fait et délibéré le 15 avril 2015,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150415-2015-10-DE
Date de télétransmission : 17/04/2015
Date de réception préfecture : 20/04/2015



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2015-11

SEANCE 15 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 15 avril 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 09/04/2015

Date d'affichage : 17/04/2015

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte de l'exercice 2014 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

Après que le Maire ait quitté la salle du Conseil,

Décide, à l'unanimité :

1. D'approuver le compte administratif avec les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	33 967,29	0,00	102 706,00	0,00	136 673,99
Opérations exercice	47 562,50	25 072,01	73 930,59	67 301,73	121 493,09	92 373,74
Totaux	47 562,50	59 039,30	73 930,59	170 008,43	121 493,09	229 047,73
Résultats de clôture	0,00	11 476,80	0,00	96 077,84	0,00	107 554,64
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	47 562,50	59 039,30	73 930,59	170 008,43	121 493,09	229 047,73
Résultats av affect.	0,00	11 476,80	0,00	96 077,84	0,00	107 554,64

Fait et délibéré le 15 avril 2015,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150415-2015-11-DE
Date de télétransmission : 17/04/2015
Date de réception préfecture : 20/04/2015



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2015-12

SEANCE 15 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 15 avril 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 09/04/2015
Date d'affichage : 17/04/2015

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014 BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat excédentaire de l'exercice 2014 :	446 575,74 €
Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2013 :	31 730,28 €
Excédent cumulé à reprendre au compte 001 ex 2015 :	414 845,46 €
Restes à réaliser en dépenses :	155 000,00 €
Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
Excédent cumulé avec restes à réaliser :	259 845,46 €

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire de l'exercice 2014 :	208 542,77 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2013 :	141 753,16 €
(après affectation en 2013 des résultats de 2013)	
Excédent cumulé à affecter :	350 295,93 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide des affectations suivantes :

- a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser : _____ 0,00 €
Supplément disponible : _____ 350 295,93 €
- b) Affectation libre en réserve d'investissement : _____ 0,00 €
Supplément disponible : _____ 350 295,93 €
- c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement : 350 295,93 €

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150415-2015-12-DE
Date de télétransmission : 17/04/2015
Date de réception préfecture : 20/04/2015

Inscriptions au budget 2015 :

Total à inscrire au compte 001 en recettes :	414 845,46 €
Total à inscrire au compte 001 en dépenses :	0,00 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes : (un titre de recettes sera établi pour ce montant)	0,00 €
Total à inscrire au compte 002 en recettes :	350 295,93€
Total à inscrire au compte 002 en dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement dépenses :	155 000,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement recettes :	0,00 €

Fait et délibéré le 15 avril 2015,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150415-2015-12-DE
Date de télétransmission : 17/04/2015
Date de réception préfecture : 20/04/2015



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2015-13

SEANCE 15 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 15 avril 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 09/04/2015

Date d'affichage : 17/04/2015

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat déficitaire de l'exercice 2014 :	6 628,86 €
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2013 :	102 706,70 €
Excédent cumulé à reprendre au compte 001 ex 2015 :	96 077,84 €
Restes à réaliser en dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
Excédent cumulé avec restes à réaliser :	96 077,84 €

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat déficitaire de l'exercice 2014 :	22 490,49 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2013 :	33 967,29 €
(après affectation en 2013 des résultats de 2013)	
Excédent cumulé à affecter :	11 476,80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide des affectations suivantes :

- a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser : _____ 0,00 €
 Supplément disponible : _____ 11 476,80 €
- b) Affectation libre en réserve d'investissement : _____ 0,00 €
 Supplément disponible : _____ 11 476,80 €
- c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement : 11 476,80 €

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150415-2015-13-DE
Date de télétransmission : 17/04/2015
Date de réception préfecture : 20/04/2015

Inscriptions au budget 2015 :

Total à inscrire au compte 001 en recettes :	96 077,84 €
Total à inscrire au compte 001 en dépenses :	0,00 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes :	0,00 €
(un titre de recettes sera établi pour ce montant)	
Total à inscrire au compte 002 en recettes :	11 476,80 €
Total à inscrire au compte 002 en dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement recettes :	0,00 €

Fait et délibéré le 15 avril 2015,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2015-14

SEANCE 15 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 15 avril 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 09/04/2015

Date d'affichage : 17/04/2015

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

ADOPTION BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2015 BUDGET COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés des 31 décembre 2003 et 25 décembre 2004 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Considérant les projets de budget primitif 2015 présenté en annexe à la présente, conformément aux maquettes budgétaires établies au titre des budgets soumis à l'instruction comptable M14 et M49,

Considérant la volonté de l'équipe municipale de maintenir les taux de fiscalité en 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

1. De donner son accord à un vote global du budget primitif communal 2015 et du budget primitif assainissement 2015,
2. D'adopter le projet de budget primitif communal 2015 et le projet de budget primitif assainissement 2015 de la commune de Tournay, présenté par chapitres, conformément aux chiffres ci-après :

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL		
	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	1 072 190,00 €	1 072 190,00 €
FONCTIONNEMENT	1 738 268,00 €	1 738 268,00 €
TOTAL	2 810 458,00 €	2 810 458,00 €

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150415-2015-14-DE
Date de télétransmission : 17/04/2015
Date de réception préfecture : 20/04/2015

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	267 129, 64 €	267 129, 64 €
FONCTIONNEMENT	118 816,80 €	118 816,80 €
TOTAL	385 946,44 €	385 946,44 €

Fait et délibéré le 15 avril 2015,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150415-2015-14-DE
Date de télétransmission : 17/04/2015
Date de réception préfecture : 20/04/2015



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2015-15

SEANCE 15 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 15 avril 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 09/04/2015

Date d'affichage : 17/04/2015

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

TAUX DE LA FISCALITE COMMUNALE POUR 2015

Aux termes de l'article 1636b sexies du Code Général des Impôts, le conseil municipal a compétence pour voter chaque année, par une délibération distincte de celle approuvant le budget primitif, el taux des impositions directes à percevoir par la commune.

Le Maire suggère de ne pas augmenter les taux d'impositions en 2014.

	Bases estimées en 2015	Taux 2014	Taux 2015	Produit fiscal estimé 2015
Taxe d'habitation	1 855 000 €	16,63 %	16,63 %	308 487 €
Taxe foncière (bâti)	1 371 000 €	10,77 %	10,77 %	147 657 €
Taxe foncière (non bâti)	27 600 €	42,81 %	42,81 %	11 816 €
CFE	389 300 €	25,05 %	25,05 %	97 520 €
				565 480 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- De maintenir les taux de la fiscalité locale pour 2015 soit :
 - 16,63 % pour la taxe d'habitation
 - 10,77 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
 - 42,81 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
 - 25,05 % pour la cotisation foncière des entreprises

Fait et délibéré le 15 avril 2015,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150415-2015-15-DE
Date de télétransmission : 17/04/2015
Date de réception préfecture : 20/04/2015



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2015-16

SEANCE 15 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 15 avril 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 09/04/2015

Date d'affichage : 17/04/2015

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

TARIFS POUR LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2015

Après avoir fait état des nombreux travaux à réaliser sur le réseau d'assainissement communal, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'augmenter le montant de la redevance assainissement pour la part communale. Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de fixer le montant de l'abonnement à 20 € et le montant de la consommation à 0,35 €/m³

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. De fixer pour 2015 le tarif abonnement à 20 €
2. De fixer pour 2015 le tarif consommation à 0,35 €/m³

Fait et délibéré le 15 avril 2015,

Pour copie conforme

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150415-2015-16-DE
Date de télétransmission : 17/04/2015
Date de réception préfecture : 20/04/2015



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2015-17

SEANCE 15 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 15 avril 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 09/04/2015

Date d'affichage : 17/04/2015

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

TARIFS POUR LA PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la participation pour l'assainissement collectif (PAC) a été créée par la loi du 14 mars 2012 en remplacement à la participation pour raccordement à l'égout (PRE). Le Conseil municipal est donc appelé à se prononcer sur les montants à fixer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. De fixer les montants de la participation l'assainissement collectif (PAC) ainsi que son mode de calcul de la manière suivante :
 - ✓ Immeuble ne comprenant qu'un seul logement : $P0 = 2\,000\text{ €}$
 - ✓ Immeubles comprenant plusieurs logements d'habitation :
 $P1 = P \times [(N+1)/2]$
 - ✓ Immeubles non affectés à l'habitation :
 $P2 = (P0 \times \text{Surface} \times \text{Coefficient})/85$
 - ✓ Campings : $P3 = P0 \times S \times Y$
 - ✓ Terrains nus : $P4 = 1\,500\text{ €}$
 - ✓ Terrain sur lotissement existant : $P5 = 1\,500\text{ €}$
 - ✓ Lotissement édifié après le réseau : $P5 = 1200 \times Z\text{ €}$

Sachant que :

- Restaurants, cafés, hôtels, surfaces de logements et réfectoires : $C=1$
- Bureaux : $C=0,75$
- Magasins : $C=0,6$
- Usines, ateliers, stations-services, établissements culturels : $C=0,35$
- Dépôts de stockage, garage commerciaux (parcages autos), établissement d'enseignement, surfaces des salles d'enseignement et de loisir : $C=0,25$

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150415-2015-17-DE
Date de télétransmission : 17/04/2015
Date de réception préfecture : 20/04/2015

- Y = 1 pour 8 emplacements
- Z = nombre de lots

Fait et délibéré le 15 avril 2015,
Pour copie conforme,
Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150415-2015-17-DE
Date de télétransmission : 17/04/2015
Date de réception préfecture : 20/04/2015



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2015-18

SEANCE 15 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 15 avril 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 09/04/2015

Date d'affichage : 17/04/2015

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

TARIFS DES SORTIES DE L'ALSH DE MARS A AVRIL 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay de mars à avril 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Sortie AkroKids Lannemezan du 25 mars 2015 : Quotient 1 : 13 €, Quotient 2 : 14 €, Quotient 3 : 15 €, Quotient 4 : 16 €
- Mini-Camp de 2 jours à Pyrénées-Hô : Quotient 1 : 55 €, Quotient 2 : 60 €, Quotient 3 : 65 €, Quotient 4 : 70 €

Fait et délibéré le 15 avril 2015,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150415-2015-18-DE
Date de télétransmission : 17/04/2015
Date de réception préfecture : 20/04/2015



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2015-19

SEANCE 15 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 15 avril 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 09/04/2015

Date d'affichage : 17/04/2015

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

DESIGNATION D'UN ADJOINT – SIGNATURE DES ACTES EN FORME ADMINISTRATIVE

Les collectivités territoriales peuvent recourir à l'établissement d'actes « en la forme administrative » pour la vente ou l'acquisition d'immeubles. En effet, au terme de l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les maires sont habilités à recevoir et authentifier les actes administratifs.

Ainsi, l'exercice de fonction notariale de réception et d'authentification d'actes administratifs est un pouvoir propre du maire, qui ne peut être délégué. Il importe donc, pour assurer la neutralité de l'autorité recevant l'acte, que le conseil municipal désigne, par délibération, un adjoint pour signer cet acte, en même temps que le cocontractant et en présence du maire.

Le Conseil municipal ayant déjà donné son accord pour la cession des parcelles n° B 812 et n° B 820 par délibération du 30 avril 2014 et pour l'acquisition des parcelles n° D 410, n° D 412, n° D 414, n° D 416, n° D 418 du chemin du Castera par délibération du 1^{er} juillet 2014, il convient de désigner un élu pour représenter la commune dans la signature de cet acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De désigner Monsieur Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire, pour représenter la commune dans la signature des actes administratifs de cession des parcelles n°B812 et n°B820 et l'acquisition des parcelles n° D410, n° D412, n° D414, n° D416, n° D418:

Fait et délibéré le 15 avril 2015,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE



Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150415-2015-19-DE
Date de télétransmission : 20/04/2015
Date de réception préfecture : 21/04/2015



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2015-20

SEANCE 15 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 15 avril 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 09/04/2015
Date d'affichage : 17/04/2015

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET D'OPTIMISATION DU RESEAU D'EAUX USEES SUR LA RD 817 ROUTE DE TOULOUSE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'état du réseau d'assainissement. Il rappelle notamment que le dernier rapport du délégataire précise l'apport important d'eaux parasites sur le réseau, entraînant un mauvais fonctionnement épuratoire.

Un des objectifs recherchés consiste à améliorer la collecte des eaux usées sur un tronçon de la route de Toulouse. Plusieurs hypothèses d'amélioration sont envisageables et pour permettre à la commune de prendre la meilleure décision, elle doit se faire assister par un maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De donner son accord au lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre pour le projet d'optimisation du réseau d'eaux usées sur la RD 817 route de Toulouse
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 15 avril 2015,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150415-2015-20-DE
Date de télétransmission : 17/04/2015
Date de réception préfecture : 20/04/2015



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2015-21

SEANCE 15 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 15 avril 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 09/04/2015

Date d'affichage : 17/04/2015

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS- CADRES ET MARCHES

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Convention constitutive du groupement de commandes d'Energie des Hautes-Pyrénées,

L'ouverture des marchés de l'énergie, avec pour conséquence la disparition programmée des tarifs réglementés d'électricité au 1^{er} janvier 2016 pour les sites d'une puissance supérieure à 36 kVA, impose, d'ores et déjà, aux personnes publiques (Etat, collectivités territoriales...) de s'organiser pour satisfaire leurs besoins et se conformer à la législation en vigueur.

Afin d'apporter une réponse à cette évolution, le SDE65 a créé un groupement de commandes pour l'achat d'énergie en partenariat avec le Conseil Général des Hautes-Pyrénées et le Grand Tarbes.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE65) dont les missions sont décrites dans la convention constitutive du groupement de commandes.

La CAO de groupement sera celle du SDE65, coordonnateur du groupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commande

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150415-2015-21-DE
Date de télétransmission : 20/04/2015
Date de réception préfecture : 21/04/2015

pour l'achat d'énergie,

2. Autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'énergie, et plus particulièrement d'électricité, pour les 2 premières années,
3. Autorise Monsieur le Maire à accepter la convention de groupement qui sera visée et retournée au SDE65, coordonnateur du groupement,
4. Autorise le représentant du coordonnateur à engager les procédures administratives et à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Tournay.

Fait et délibéré le 15 avril 2015,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150415-2015-21-DE
Date de télétransmission : 20/04/2015
Date de réception préfecture : 21/04/2015



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2015-22

SEANCE 15 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 15 avril 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 09/04/2015

Date d'affichage : 17/04/2015

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

PROLONGATION DU CONTRAT D'AFFERMAGE POUR L'EXPLOITATION DU RESEAU ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un contrat d'affermage court jusqu'au 31/12/2015 pour l'exploitation du réseau assainissement avec la SAUR. Il explique qu'en raison du faible délai qu'il reste avant l'échéance dudit contrat et la nécessité d'organiser au préalable une consultation pour le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, cette procédure exigeant elle-même des délais incompressibles, il existe un motif d'intérêt général à prolonger le contrat d'affermage d'un an. De plus, la réalisation du diagnostic sur le réseau communal doit être engagée, et son rapport sera utile pour choisir le futur délégataire dans de meilleures conditions.

Considérant qu'en vertu de l'article L1411-2 du Code général des collectivités territoriales il est possible de prolonger une délégation de service public d'un an pour un motif général,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De prolonger la délégation de service public par affermage qui lie la commune à la SAUR pour une durée d'un an, repoussant la date d'échéance au 31/12/2016.

Fait et délibéré le 15 avril 2015,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE



Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150415-2015-22-DE
Date de télétransmission : 21/04/2015
Date de réception préfecture : 21/04/2015



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2015-23

SEANCE 15 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 15 avril 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 09/04/2015

Date d'affichage : 17/04/2015

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

AVENANT AU CONTRAT D'AFFERMAGE AVEC LA SAUR DU 16 DECEMBRE 2003

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du projet d'avenant présenté par la SAUR à savoir notamment l'intégration dans le contrat des trois postes de relevage de La Promenade (avenue de Bagnères), Tuco de la Motte (Rue de l'Arros) et rue Abbé Perrey en contrepartie d'une redevance délégataire de 29 € pour l'abonnement et 0,4656 € / m3 pour la consommation avec application au 1^{er} janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'accepter le projet d'avenant présenté,
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 15 avril 2015,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150415-2015-23-DE
Date de télétransmission : 20/04/2015
Date de réception préfecture : 21/04/2015



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2015-24

SEANCE 15 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 15 avril 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 09/04/2015

Date d'affichage : 17/04/2015

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

RENOVATION DE L'IMMEUBLE SITUE 12 RUE ADOLPHE PEDEBIDOU

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de rénover l'immeuble situé 12 rue Adolphe Pédebidou, notamment les menuiseries de la façade sud. Quatre entreprises ont été consultées et les offres sont les suivantes :

- ✓ SARL PLH : 9 905,00 € HT
- ✓ Gedimat : 11 575,04 € HT
- ✓ Dané Diffusion Industrielle : 12 490,52 € HT
- ✓ FALLIERO : 14 675,87 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De retenir la proposition de l'entreprise SARL PLH pour un montant de 9 905,00 € HT
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 15 avril 2015,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150415-2015-24-DE
Date de télétransmission : 20/04/2015
Date de réception préfecture : 21/04/2015



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2015-25

SEANCE 15 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 15 avril 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 09/04/2015

Date d'affichage : 17/04/2015

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

CONTRIBUTION REMPLACEMENT PANNEAU STADE MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le panneau d'affichage du stade a été remplacé avec la contribution de l'entreprise MALET pour un montant de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'accepter la contribution de l'entreprise MALET pour 1 000 €
2. Que le versement sera effectué pour 50 % au 2^{ème} trimestre 2015 et pour 50 % au 4^{ème} trimestre 2015

Fait et délibéré le 15 avril 2015,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150415-2015-25-DE
Date de télétransmission : 20/04/2015
Date de réception préfecture : 21/04/2015



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2015-26

SEANCE 15 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 15 avril 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 09/04/2015

Date d'affichage : 17/04/2015

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

CONTRIBUTION REFECTION CHEMIN DU CASTERA

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la réfection du chemin du Castera a été faite avec la contribution de Bruno MOGEDAS pour un montant de 5 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'accepter la contribution Bruno MOGEDAS pour 5 000 €

Fait et délibéré le 15 avril 2015,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150415-2015-26-DE
Date de télétransmission : 20/04/2015
Date de réception préfecture : 21/04/2015



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2015-27

SEANCE 15 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 15 avril 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 09/04/2015
Date d'affichage : 17/04/2015

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

CONTRIBUTION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Le Maire rappelle que le Fonds de Solidarité Logement (FSL) permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement indépendant et décent. Il leur accorde des aides financières lorsqu'elles se trouvent dans l'impossibilité d'assumer le paiement des loyers, des charges et des frais d'assurance locative ainsi que le paiement des charges liés à la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphonique. La loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales prévoit la participation des communes au financement du FSL. Dans un souci de répartition équitable de cette charge, le Conseil Général propose une participation des communes en fonction du nombre d'habitants. Pour les communes de 500 à 2500 habitants, cette participation a été évaluée à 0,50 € / habitant, ce qui correspond à 619 € pour la commune de Tournay.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De participer à hauteur de 619 € au Fonds de Solidarité Logement
2. De verser cette somme à la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées, gestionnaire du fonds.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 15 avril 2015,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150415-2015-27-DE
Date de télétransmission : 20/04/2015
Date de réception préfecture : 21/04/2015



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2015-28

SEANCE 15 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 15 avril 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 09/04/2015
Date d'affichage : 17/04/2015

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR 2015 - 1

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2014, présentés par les associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

- ✓ Banque Alimentaire des Hautes-Pyrénées : 100 €
- ✓ Restaurants du Cœurs des Hautes-Pyrénées : 100 €
- ✓ Association des Lieutenants de Louveterie des Hautes-Pyrénées : 50 €
- ✓ Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 250 €
- ✓ Association Départementale pour l'Information sur le Logement des Hautes-Pyrénées : 290 €

Fait et délibéré le 15 avril 2015,
Pour copie conforme,

Le Maire,


Camille DENAGISCARDE



Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150415-2015-28-DE
Date de télétransmission : 20/04/2015
Date de réception préfecture : 21/04/2015



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2015-29

SEANCE 15 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 15 avril 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 09/04/2015
Date d'affichage : 17/04/2015

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

REPLACEMENT DE 31 LANTERNES EQUIPEES DE LAMPES A VAPEUR DE MERCURE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2015 sur le programme « Eclairage Public », arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la dépense est évalué à : 14 880,00 €

Récupération TVA : 2 480,00 €

Fonds libres : 6 200,00 €

Participation SDE : 6 200,00 €

TOTAL : 14 880,00 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. Approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,
2. S'engage à garantir la somme de 6 200,00 € au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,
3. Précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

Fait et délibéré le 15 avril 2015,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20150415-2015-29-DE
Date de télétransmission : 20/04/2015
Date de réception préfecture : 21/04/2015